

Fiche de documentation 'Ressources pour l'organisation d'une CSIL-R'

**une co-création du
Groupe de Travail National Prévention**

2022

Fiche de documentation 'Ressources pour l'organisation d'une CSIL-R'

**une co-cr ation du
Groupe de Travail National Pr vention**

2022

3. Documentation utile pour la mise en place d'une CSIL-R

- > **Note de clarification sur la CSIL-R**
- > **Livre de bord & fiche question & réponse CSIL-R (Concernant la loi et le décret flamand**
- > **Vade-mecum à l'intention des communes bruxelloises : L'approche administrative : un instrument à la disposition des administrations locales dans la lutte contre la radicalisation**
- > **Outils de prévention et de traitement de la polarisation et de la radicalisation à Bruxelles et en périphérie flamande**
- > **Manuel de l'offre sectorielle flamande pour la prévention de la radicalisation**
- > **Guide des initiatives et outils locaux à destination des acteurs de terrain
SPF Intérieur**

4. Plateformes de concertation existantes

La Plateforme régionale Radicalisation - Polarisation - safe.brussels

La Plateforme régionale Radicalisation-Polarisation est organisée six fois par an et réunit les représentants et experts des zones de police et communes bruxelloises (ou autres représentants désignés), ainsi que les services du Directeur Coordonnateur de la police fédérale de Bruxelles. Elle offre un espace pour la formation multidisciplinaire, l'échange de bonnes pratiques et les discussions entre des acteurs locaux de terrain (commune/police) et des experts. C'est aussi le lieu d'échanges et d'information sur les besoins en matière d'outils existants ou à développer. Plusieurs spécialistes fédéraux et communautaires, mais également des experts, des chercheurs et des acteurs de terrain y sont conviés pour enrichir les échanges au gré de présentations thématiques (polarisation, extrême droite, extrême gauche, emprise sectaire...) ou fonctionnelles (le cadre légal de la CSIL-R, l'accompagnement des justiciables, les outils développés par le secteur associatif...). Les membres de la plateforme sont régulièrement informés des développements des CSIL-R -notamment par le biais de l'OCAM qui y participe sur base régulière - et peuvent adresser leurs demandes spécifiques pour un soutien 'sur mesure'.

> **Contact :** prodev@safe.brussels

Plateforme flamande Radicalisation - gouvernement flamand

La Plateforme flamande est un réseau de contacts des différents domaines et entités politiques (ABB, AgII, OV, WVG, CJM, VDAB, Sport), de l'OCAM, du SPF Justice, de la Commission Communautaire Flamande et de l'Association flamande des Villes et Communes. Ces acteurs se réunissent tous les mois et préparent la politique de prévention de la radicalisation violente, de l'extrémisme, du terrorisme et de la polarisation, en échangeant connaissances et expertise. Plus précisément, ils s'informent mutuellement des nouveaux développements et de l'état d'avancement des projets qui sont suivis dans leur propre domaine politique, détectent les lacunes/besoins et réfléchissent à une approche possible pour y répondre. Ils unissent aussi régulièrement leurs forces pour le déploiement concret de cette approche et coordonnent en outre des initiatives dans les différents domaines et niveaux politiques.

Contact : emilie.leroi@vlaanderen.be

Le Groupe de travail Radicalisation – Association Flamande des Villes et Communes (Vlaamse Vereniging Steden en Gemeenten (VVSG))

Depuis 2015, la VVSG organise un réseau de fonctionnaires locaux travaillant sur le thème de la radicalisation. Ce réseau s'est progressivement développé et réunit désormais 24 villes et communes flamandes et est soutenu par l'expertise de collaborateurs VVSG dans différents domaines politiques (politique d'intégration civique, police locale, législation CPAS, bien-être et loisirs). Le point de contact de la Vlaamse Agentschap Binnenlands Bestuur (Agence flamande pour l'administration intérieure - ABB) et l'OCAM participent également à ces réunions pour informer directement les administrations locales des progrès réalisés aux niveaux fédéral et flamand. En fonction de l'ordre du jour, des personnes de contact d'autres domaines politiques sont également invitées (p.ex. Réseau d'experts islamiques, département Bien-être/Enseignement).

> **Contact :** maarten.dewaele@vvsg.be

Comité de suivi Wegweiser Ostbelgien

Une réunion avec le comité de suivi du point de contact de Wegweiser est organisée annuellement. Plusieurs acteurs provenant de différents secteurs sont invités à participer : le Ministère Public, la police locale et fédérale, les villes et communes, le service public de la Communauté germanophone (en particulier les services de jeunesse, de pédagogie et d'aide à la jeunesse), la maison de justice d'Eupen, les associations sportives, culturelles et religieuses, la ville d'Aix-la-Chapelle, le land de Rhénanie du Nord-Westphalie, l'OCAM, le Ministère de l'Intérieur ou tout autre acteur jugé pertinent.

> **Contact :** info@wegweiser.be

Réseau Anti-Radicalisme (RAR) – Fédération Wallonie-Bruxelles

La gouvernance du réseau de prévention de la radicalisation violente est en voie de réorganisation. Les réunions du Comité stratégique du réseau sont pour l'instant suspendues. Le comité de concertation qui regroupe les différents services de la FWB concernés, dont le CAPREV, le CREA, les Maisons de justice, l'aide à la jeunesse et les équipes mobiles de l'enseignement, se réunit mensuellement pour échanger les informations utiles. Des séminaires de partage de connaissances sont organisés sur base régulière.

> **Contact :** olivier.plasman@cfwb.be

5. Interaction CSIL-R et TFL

La CSIL-R agit en symbiose avec la TFL. Les deux forums ont la même finalité, à savoir promouvoir une société sûre et vivable en agissant à partir de leurs propres perspectives sur la radicalisation et l'extrémisme. La différence de finalité se reflète dans la composition des structures de concertation. La TFL est composée de services de police, des services de renseignement et de sécurité et du ministère public. En revanche, la CSIL-R est principalement composée des acteurs sociaux du niveau local. À l'exception de l'Information Officer qui assure le lien avec les TFL, aucun membre de la TFL ne siège au sein de la CSIL-R.

Les participants effectifs à la concertation de cas au sein de la CSIL-R décident en consensus du suivi du cas discuté. Ce suivi peut consister à évaluer si le cas discuté doit être suivi plus avant au sein de la CSIL-R ou non, ou si le renvoi du cas à la TFL est nécessaire. Le flux d'informations entre la CSIL-R et la TFL se fait par l'intermédiaire de l'Information Officer et par le biais de la carte d'information et de la fiche de feed-back.

Rôle de l'Information Officer

Le rôle de l'Information Officer (IO) est décrit en détail dans la Stratégie T.E.R. L'IO ne préside pas la CSIL-R, mais est un partenaire essentiel. Il/elle est le seul partenaire présent en CSIL-R et en TFL, et remplit dès lors une fonction de liaison. L'IO assure le partage d'informations entre la TFL et la CSIL-R et veille au feed-back entre les deux plateformes. Au sein de la CSIL-R, l'IO n'est pas le représentant de la police locale mais celui de la TFL. Chaque zone de police est dirigée par un chef de corps et peut couvrir plusieurs communes. Chaque zone dispose d'au moins un Information Officer. Pour savoir qui est l'Information Officer compétent pour votre CSIL-R, veuillez contacter le chef de corps de votre zone de police.





Utilisation de la Fiche de feed-back

La fiche de feed-back offre à la CSIL-R opérationnelle la possibilité de transmettre à la TFL compétente des informations ciblées sur le suivi, l'évolution ou l'évaluation de mesures de suivi d'une personne faisant l'objet d'une discussion. La fiche de feed-back est remplie par l'Information Officer, en concertation avec les membres de la CSIL-R. La TFL peut également transmettre une fiche de feedback avec des informations à l'attention de la CSIL si cela est jugé utile ou nécessaire. Cela porte alors sur des personnes qui ne sont pas dans la BDC.

La fiche de feed-back peut être utilisée tant pour les personnes ayant un statut dans la Banque de données commune (BDC) que pour les personnes qui n'y sont pas incluses. En outre, elle peut être complétée aussi bien pour des personnes, que pour des associations ou des organisations.

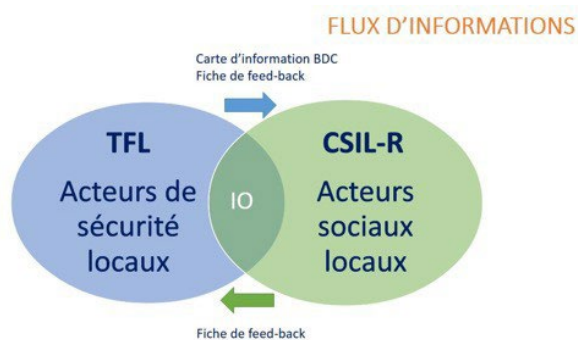
Il est également important de souligner que, grâce à l'utilisation de la fiche de feed-back, des à charge mais aussi à décharge peuvent être portés à l'attention des services de sécurité (par ex. volonté de se réinsérer dans la société par la formation ou la recherche d'emploi, parcours de désengagement, respect des valeurs démocratiques, etc.) Le feed-back et la transmission d'informations se font via l'Information Officer.

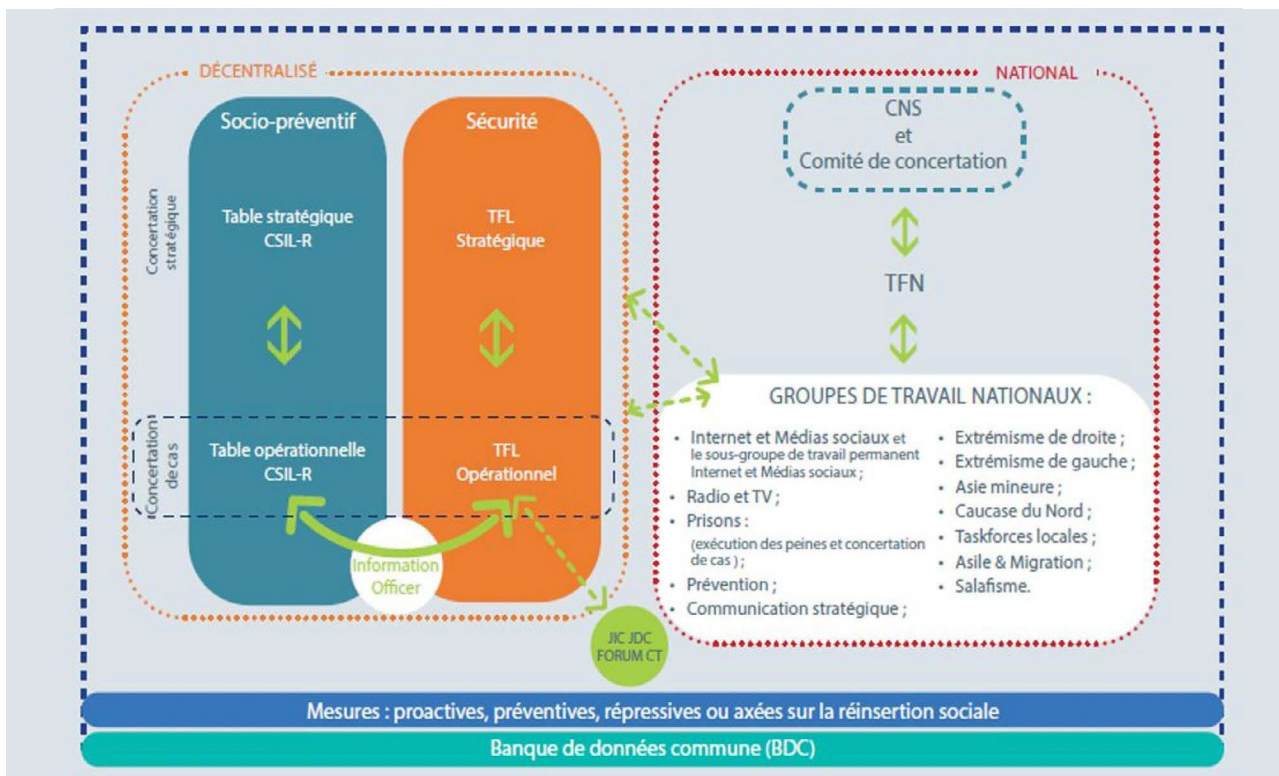
Le modèle du formulaire de feed-back se trouve **en annexe** du présent document.

Carte d'information

Pour chaque personne reprise dans la BDC, il existe trois fiches, toutes basées sur des informations non classifiées : la fiche de renseignements, la carte d'information et l'évaluation de la menace. La fiche de renseignements, contenant des données à caractère personnel, est actualisée en permanence par tous les services qui ont l'obligation légale d'alimenter la BDC. La carte d'information est un extrait de la fiche de renseignements, qui peut être consultée par le bourgmestre. L'évaluation individuelle de la menace de l'OCAM détermine le niveau de la menace terroriste et extrémiste émanant de la personne en question.

La carte d'information comprend les données à caractère personnel de la personne concernée, le statut ou la catégorie dans laquelle cette personne est incluse dans la Base de données commune (FTF/HTF/HP/EPV/PCT), l'évaluation individuelle de la menace par l'OCAM (niveau de menace, évaluation de la menace et motivation), la TFL compétente pour le suivi et les mesures qui ont éventuellement été imposées par la TFL (par exemple, signalements, suivi policier etc.). Ces cartes d'information peuvent être partagées au sein de la CSIL-R par l'intermédiaire de l'Information Officer.





Vous trouverez de plus amples informations sur ces structures dans [la stratégie T.E.R.](#)

6. Formations organisées par le GT Prévention et ses partenaires

Formation CSIL-R

Pour prévenir et lutter efficacement contre le processus de radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme, il importe qu'une attention toute particulière soit accordée aux acteurs locaux qui participent aux plateformes de la Stratégie T.E.R.

Une formation visant à renforcer les acquis, harmoniser les approches et échanger les bonnes pratiques a été offerte à partir de l'automne 2019 aux Information Officers. Parallèlement, il a été décidé d'organiser une formation similaire pour les coordinateurs et les autres membres des CSIL-R axée sur leurs besoins spécifiques. En juin 2022, le Groupe de Travail Prévention a approuvé le programme d'une formation de deux jours qui a débuté en octobre 2022. La formation se déroule en quatre temps.

Pour commencer, le cadre théorique est posé. L'évolution de l'approche de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, en ce compris le processus de radicalisation, le rôle des CSIL-R et le cadre législatif sont abordés. Une attention particulière est accordée au secret professionnel. Ensuite, les différents partenaires de la TFL, avec un focus sur l'IO, sont présentés ainsi que les services des Régions et des Communautés. Dans un troisième temps, l'image de la menace est brossée. Elle traite des tendances actuelles et sensibilise les coordinateurs et membres des CSIL-R aux différentes formes d'extrémisme et à certains phénomènes polarisants qui existent en Belgique. Les questions du processus de radicalisation, des catalyseurs potentiels et des symboles sont également examinées. Pour conclure, des études de cas sont proposées aux participants.

Elles permettent à la fois la concrétisation de situations auxquelles ils pourraient être confrontés et l'échange d'expériences. La formation sera proposée régulièrement selon les besoins des coordinateurs et des participants aux CSIL-R.

Trajet de coaching & d'accompagnement

Bien que la CSIL-R soit devenue un élément indispensable à la prévention et une des réponses à la radicalisation violente, son bon fonctionnement n'est pas encore évident partout. Cette approche multi-agences engendre de nombreux défis tels que l'échange d'informations qui a lieu à la table opérationnelle, à la confiance entre les acteurs, à l'évaluation du fonctionnement, sans parler des nouveaux phénomènes auxquels nous sommes confrontés. Par conséquent, la VVSG propose un trajet d'accompagnement et de coaching aux autorités locales flamandes pour les aider à suivre et à évaluer la CSIL-R afin de préparer l'approche multi-agences pour l'avenir.

Les villes et communes flamandes seront soutenues dans le démarrage ou le fonctionnement de leur CSIL-R. La VVSG s'intéresse à la fois aux villes et aux communes flamandes qui ont déjà mis en place une CSIL-R.

7. Outils existants

Le groupe de travail Prévention souhaite fournir ci-dessous un répertoire non exhaustif d'outils qui existent dans le cadre d'une concertation multidisciplinaire de cas, ou qui peuvent être utilisés lors de l'examen de situations éventuellement problématiques. Il est important de toujours replacer ces outils dans leur contexte spécifique d'origine et d'utilisation, ainsi que

Ce projet émane du gouvernement flamand et ne concerne que les villes et communes flamandes.

Quatre 'catégories' de CSIL-R sont distinguées:

- > **Starters** : Communes où aucune CSIL-R n'est encore active et dans laquelle le démarrage est soutenu.
- > **Réactiver** : Communes qui disposaient d'une CSIL-R en fonctionnement, mais qui, dans les faits, se réunissaient peu voire pas du tout. La volonté est d'en (ré)activer ce fonctionnement.
- > **Optimiser** : Communes qui disposent d'une CSIL-R active, mais qui n'ont pas encore analysé ou évalué son fonctionnement de manière critique.
- > **Monitorer et évaluer** : Communes qui ont déjà une expérience de l'analyse ponctuelle de leur propre fonctionnement et pour lesquelles un soutien personnalisé est proposé pour le suivi/évaluation structurel du fonctionnement.

Pour plus d'information: [site web de la VVSG](#)

Pour des autres formations proposées par le Gouvernement flamand, veuillez consulter leur [site portail en ligne](#)

dans le contexte local. Il est en outre important de souligner que ces outils collaboratifs ont leurs objectifs spécifiques, qui peuvent être différents des autres outils. C'est pourquoi, en plus de la description de l'outil, il sera toujours formulé explicitement ce à quoi ces outils servent et ne servent pas.



Radix-Tool

Le *Radix Tool Antwerp (RTA)* est un outil de soutien développé par la ville d'Anvers sous la forme d'un guide de discussion à utiliser par les différents partenaires assis autour d'une même table. Cet outil recense les vulnérabilités et les forces d'un individu, ainsi que les facteurs structurels qui peuvent conduire à la radicalisation (violente). Sur cette base, il est possible de déterminer l'approche à adopter en faveur de cet individu ainsi que les domaines de la vie sur lesquels se concentrer. L'outil garantit l'utilisation du même langage entre les partenaires et vise également à établir une relation de confiance entre ces mêmes partenaires.

Le *Radix-tool* ne vise pas à évaluer le risque de sécurité d'une personne, mais plutôt à élaborer un plan d'action pour offrir l'aide appropriée à cette personne.

Le *Radix-tool* est un document confidentiel et ne peut donc être distribué sans l'autorisation de la ville d'Anvers, avec laquelle il convient de conclure un accord avant toute utilisation. De plus, une formation préalable à l'outil est obligatoire pour tout fonctionnaire local qui souhaite l'utiliser. Pour plus d'information veuillez contacter les membres du Groupe de travail Prévention. Leurs coordonnées se trouvent au point 4.

Ingekort voorbeeld van de Radix Tool Antwerpen

1 De ingepolste persoon zal twee delen algemeen welzijn en radicalisering. Elk deel is onderverdeeld in verschillende vragen.

2 Elk antwoord kan worden gebruikt om de mate van risico (overstapingsfactoren) te bepalen.

3 Dit is een ranglijst van positieve interventies gebaseerd op de resultaten.

4 Afhankelijk van het aantal vragen of problemen worden er maatregelen voorgesteld die het risico op radicalisering kunnen verminderen.

Deel 1	Algemene welzijnsfactoren	LOW RISK	NEUTRAL	OVERSTAPING	GEEN RISICO	TOTAAL
Individuele eigenschappen						
Familie						
Vrienden						
School of werk						
Vrije tijd ...						

Deel 2	Radicaliseringsfactoren	LOW RISK	NEUTRAL	OVERSTAPING	GEEN RISICO	TOTAAL
Individuele eigenschappen						
Activerbaarheid						
Familie						
Vrienden						
School of werk						
Vrije tijd ...						

Deel 3
De risicofactoren

- Segment A: geen verhoogde kwetsbaarheid; opvoeding is heel positief; andere veiligheidsmaatregelen worden niet overwogen.
- Segment B: geen kwetsbaarheid met betrekking tot radicalisering; andere veiligheidsmaatregelen worden niet overwogen.
- Segment C: mensen zijn anderszins bezig met een radicale ideologie, maar kunnen in het algemeen goed functioneren. Overleging moet zich richten op radicalisering; bestaande veiligheidsmaatregelen.
- Segment D: verhoogde kwetsbaarheid op alle vlakken. Verdere opvoeding is essentieel nodig; bestaande veiligheidsmaatregelen; ook andere veiligheidsmaatregelen op basis van veiligheidsoverwegingen.

Alvéole

Le *Centre de Prévention de la Radicalisation menant à la Violence (CPRMV)*, en collaboration avec la *Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative*, a développé un outil pédagogique qui facilite l'analyse des situations de radicalisation. L'objectif est de mieux comprendre les différents aspects et les éventuels déclencheurs qui alimentent le processus de radicalisation lors d'une concertation multidisciplinaire de cas. "Alvéole" est conçu pour permettre aux différents partenaires autour de la table de réfléchir à des situations complexes en partageant au même moment leurs connaissances, à partir de leur propre perspective et expertise. Il est ainsi possible de dresser un portrait global de l'individu afin de mieux comprendre sa situation.

Alvéole n'étant pas un instrument d'évaluation des risques, il ne peut donc pas être utilisé pour évaluer la menace que représente une personne. Il s'agit simplement d'un outil permettant de mieux comprendre les différents aspects du processus de radicalisation d'un individu et pour lequel un accompagnement peut être proposé.

Là encore, une formation appropriée est nécessaire avant que l'instrument puisse être utilisé dans le cadre d'une concertation multidisciplinaire de cas. Pour plus d'informations, veuillez contacter les membres du Groupe de travail Prévention.

Voici [un lien](#) vers une vidéo qui donne plus d'informations sur cet instrument.



Le Baromètre des comportements

Afin de reconnaître les comportements qui peuvent être liés à un processus de radicalisation, le CPRMV a développé le *Baromètre des comportements*. Certains comportements sont considérés à tort comme des signes de radicalisation. Il est dès lors important que la société et les professionnels puissent relativiser certains 'red flags' et comprendre correctement les indicateurs liés à ce phénomène. Il s'agit d'un outil convivial, tant pour le grand public que pour les acteurs de première ligne, qui peut être utilisé pour agir de manière préventive et appropriée.



Le *Baromètre des comportements* n'est pas un outil d'évaluation clinique. Il ne peut et ne doit pas être utilisé pour diagnostiquer une situation individuelle. Au contraire, il s'agit d'un outil de sensibilisation et de soutien qui guide l'utilisateur dans sa première évaluation d'une situation de radicalisation potentielle.

Ce lien fournit une brochure avec plus d'informations sur le baromètre des comportements.

VERA 2-R

Le *Violent Extremism Risk Assessment 2 Revised* (VERA-2R) est un outil empirique étayé d'évaluation du risque permettant d'évaluer le risque de récidive en relation avec le terrorisme et l'extrémisme violent. Le VERA-2R est utilisé dans la phase avant le procès pour informer les tribunaux, pour étayer la prise de décision en détention provisoire et/ou le régime en prison. Le VERA-2R peut être utilisé par des professionnels formés dans des contextes préjudiciaires, judiciaires et post-judiciaires.



Le VERA-2R est utilisé en Belgique par les prisons (services psychosociaux) lors de la détention de terroristes condamnés et également par les maisons de justice flamandes lors du suivi de terroristes condamnés.

Il convient de suivre une formation certifiée pour pouvoir utiliser l'outil VERA-2R.

Pour plus d'informations: [le site web de VERA2R](#)

8. Initiatives de désengagement disponibles

Centrum Algemeen Welzijnswerk – Team Extremisme

La Team Extremisme au sein du CAW (Limbourg) est une équipe multidisciplinaire, qui pendant leur détention, accompagne les détenus radicalisés, potentiellement violents, dans les prisons flamandes et bruxelloises vers leur processus de désengagement. Il s'agit d'une offre gratuite, basée sur la participation volontaire du détenu et la confidentialité, mais avec une approche proactive envers le groupe cible.

L'objectif est d'offrir à ces personnes un parcours de détention constructif et une intégration plus positive dans la société. L'équipe y parvient en travaillant sur la connexion et la confiance, en stimulant l'autoréflexion, en travaillant sur la construction d'une identité positive, en stimulant la réflexion critique, en augmentant la résilience et la résistance, et en se concentrant sur les aptitudes de communication. Le point de départ est une approche personnalisée, en travaillant à la fois sur les vulnérabilités et les facteurs de protection. L'accompagnement peut être poursuivi temporairement après la détention en vue d'un transfert sans heurt vers l'extérieur.

Pour plus d'informations: le site web du CAW

CEAPIRE

CEAPIRE est une organisation qui offre, entre autres, un accompagnement contextuel individuel aux personnes potentiellement radicalisées en vue de leur désengagement. CEAPIRE est le partenaire permanent des Maisons de justice flamandes lorsque, dans le cadre d'un suivi judiciaire, un accompagnement contextuel individuel en vue d'un désengagement est nécessaire. L'accompagnement contextuel individuel de CEAPIRE est une approche sur mesure et se concentre sur plusieurs domaines de la vie qui peuvent avoir un impact sur la problématique de la radicalisation (c'est-à-dire pas uniquement sur l'idéologie adoptée). Il est ainsi dementietest lié à l'approche des maisons de justice. Les domaines de vie que CEAPIRE inclut dépendent des autres conditions imposées et des autres organismes d'aide ou de soins déjà en place et diffèrent donc en fonction du dossier.

Plus d'informations: [le site web de CEAPIRE](#)

Maisons de justice

Les maisons de justice flamandes travaillent avec des experts en radicalisation qui ont été spécifiquement formés pour traiter les personnes radicalisées. Ces experts ont notamment suivi la formation certifiée VERA-2R. Le VERA-2R est effectué pour les justiciables condamnés pour des crimes terroristes. Dans chaque dossier de radicalisation, un des experts de soutien est désigné, soit pour prendre personnellement en charge le dossier, soit pour travailler avec un autre assistant de justice affecté au dossier. Un justiciable suivi dans une maison de justice a des conditions obligatoires à respecter (imposées par le juge). L'assistant de justice apporte son soutien dans la concrétisation de certaines conditions, contrôle la condition à respecter et fait rapport au tribunal de contrôle.

En tant que dossier de radicalisation, seuls les dossiers pour lesquels il existe un soupçon ou une condamnation pour un délit terroriste sont pris en compte, mais également :

- > Les détenus qui ont été suivis dans la prison pendant leur détention pour une éventuelle radicalisation violente;
- > Les justiciables connus dans la banque de données commune terrorist fighters suivis par l'OCAM (BDC);
- > Les justiciables qui, pendant l'accompagnement dans la maison de justice, montrent des signes inquiétants d'une éventuelle radicalisation violente.

Tout dossier de radicalisation traité dans une maison de justice flamande ou au Vlaams Centrum Elektronisch Toezicht (Centre flamand de surveillance électronique) est immédiatement signalé à la CSIL-R compétente (si les coordonnées nécessaires ne sont pas disponibles, cela se fait par le biais de l'Information Officer). Les maisons de justice demandent à être invitées à la CSIL-R si les concertations portent sur des personnes qui sont suivies dans la maison de justice.

CAPREV

Le CAPREV propose un trajet d'accompagnement aux détenus francophones à Bruxelles et en Wallonie. Le trajet commence à l'initiative de la personne condamnée qui appelle leur numéro gratuit. Suit alors un premier entretien confidentiel au cours duquel la demande est clarifiée et la modalité de suivi expliquée. Il s'agit de se désengager de la violence et non de l'idéologie extrême en soi. Comme pour le CAW, l'accent est mis sur le développement d'une identité positive et sur un retour positif dans la société. CAPREV n'évalue pas de la menace que représente une personne. Le CAPREV fournit un accompagnement à la fois intra et extra-muros, quel que soit le parcours entamé en prison.

Pour plus d'informations: [le site web de CAPREV](#)

Wegweiser Ostbelgien

« Wegweiser » est un programme instauré en Rhénanie-du-Nord-Westphalie en vue de la prévention du radicalisme violent. Son objectif est la prévention de l'accès des jeunes, surtout, au radicalisme potentiellement violent et la prise en charge de ceux qui ont déjà eu des contacts avec des milieux problématiques. La sensibilisation des acteurs de première ligne doit amener à une meilleure visibilité des processus de radicalisation et optimiser la réponse à ces processus dans la mesure du possible.

L'ouverture d'un point de contact en Belgique de l'Est s'inscrit dans le cadre des mesures de la Stratégie de Prévention du Radicalisme Violent dans la Communauté germanophone. Elle repose sur un accord de coopération entre la Communauté Germanophone de Belgique, le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la ville d'Aix-la-Chapelle. Le point

de contact, dont parlé, qui s'inspire des contenus du programme-guide de Rhénanie-du-Nord Westphalie, tout en restant autonome, est placé sous l'égide du gouvernement de la Communauté germanophone. Depuis avril 2017, il mène ses activités au sein du service Kaleido Ostbelgien.

Le point de contact vise la prévention de toutes formes de radicalisation violente (par exemple : extrémisme de gauche, extrémisme de droite, ...). L'objectif principal est de promouvoir des attitudes et comportements démocratiques et de prévenir un basculement dans la radicalisation violente. Ainsi, l'accent est principalement mis sur la prévention primaire et secondaire. Cependant, le point de contact intervient également au niveau de la prévention tertiaire (par exemple : jeunes judiciairisés).

Pour plus d'informations: [le site web de WegWeiser](#)

9. Évaluation CSIL-R

EMMA

EMMA signifie « Evaluation and Mentoring of Multi-Agency approaches to violent radicalisation » et a été financé par le Fonds pour la Sécurité Intérieure de l'Union européenne - Police (ISF-P). Le projet a été lancé le 1er février 2020 sous la coordination de la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (Association des villes et communes flamandes - VVSG) et développé par un consortium en collaboration avec l'Université de Gand, Radar Advies (NL) et le Violence Prevention Network (DE). Ce partenariat a permis de répondre aux défis du travail multi-agences (TMA), en Belgique celui des CSIL-R. Bien que les praticiens et les universitaires reconnaissent la valeur ajoutée du TMA, ils soulignent également certaines des conditions nécessaires à la mise en place d'une collaboration efficace (instauration de la confiance, sensibilisation, conseils éthiques et légaux, etc.)

Le projet EMMA offre un trajet académique et pratique. À partir de la recherche d'évaluation académique, un outil d'auto-évaluation EMMASCAN a été développé pour les coordinateurs locaux des structures TMA. Cet outil permet aux TMA de monitorer et d'évaluer la structure et le fonctionnement de manière indépendante. En outre, un programme d'accompagnement axé sur la pratique a été élaboré, dans le cadre duquel des fonctionnaires TMA locaux des trois pays participants (Belgique, Pays-Bas et Allemagne) ont pu échanger leurs connaissances et leur expertise. Ces connaissances ont été compilées et publiées dans cinq articles.

Les résultats du projet peuvent être consultés sur le [site web d'EMMA](#)

Abréviations

- > **ABB** - Agentschap Binnenlands Bestuur
- > **AgII** - Agentschap Integratie en Inburgering²
- > **CAPREV** - Centre d'Aide et de prise en charge de toute Personne concernée par les Radicalismes et Extrémismes Violents
- > **CAW** - Centrum Algemeen Welzijnswerk
- > **CJM** - Departement Cultuur, Jeugd en Media
- > **EMMA** - Evaluating and Mentoring approaches to violent radicalisation
- > **IO** - Information Officer
- > **CSIL-R** - Cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme
- > **TFL** - Taskforce locale
- > **TFN** - Taskforce Nationale
- > **OCAM** - Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace
- > **OV** - Onderwijs en Vorming
- > **Plan R** - Plan d'Action Radicalisme (remplacé par la Stratégie T.E.R.)
- > **PGSP 2021-2024** - Plan Global de Sécurité et de Prévention
- > **Stratégie T.E.R.** - Stratégie Terrorisme et Extrémisme, en ce compris le processus de Radicalisation
- > **VDAB** - Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding
- > **VERA 2R** - Violent Extremism Risk Assessment 2 Revised
- > **WVG** - Departement Welzijn, Volksgezondheid en Gezin



FICHE DE FEED-BACK

» CONTEXTE

La présente fiche de feed-back a été élaborée dans le cadre de l'article 4 § 2 de la loi du 30 juillet 2018 portant création de cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme (CSIL R)¹. La fiche de feed-back offre à la CSIL-R opérationnelle la possibilité de transmettre à la Taskforce locale (TFL) compétente des informations ciblées sur le suivi, l'évolution ou l'évaluation des mesures de suivi d'une personne faisant l'objet d'une discussion. En outre, la TFL peut également utiliser cette fiche pour transmettre le dossier d'une personne examinée en TFL vers la CSIL-R.

Les membres qui participent à la concertation de cas au sein de la CSIL-R décident d'un parcours de suivi pour l'individu. L'objectif de la présente fiche de feed-back est d'informer la TFL de la nature du parcours éventuel et du déroulement de ce suivi. Les informations qui sont transmises peuvent se limiter à des faits ou des événements effectifs. La CSIL-R elle-même ne doit pas faire nécessairement d'estimations ou d'analyses sur la base de ces informations.

Si c'est utile ou nécessaire, la TFL peut, elle aussi, compléter la fiche de feed-back avec de l'information sur la personne et la transmettre à la CSIL-R. Si la fiche de feed-back concerne des personnes sous statut dans la Banque de données commune (BDC), son contenu sera placé dans la BDC.

La fiche de feed-back est un outil qui est complété par l'Information Officer de la police locale. Toutefois, il revient aux membres de la CSIL-R de décider en consensus des informations qui peuvent être transmises à la TFL via la fiche (et donc également de celles qui ne peuvent pas être transmises). Il est donc recommandé que l'Information Officer remplisse cette fiche pendant la réunion de la CSIL-R de façon à ce que tous les participants puissent immédiatement prendre connaissance du feed-back. Il est crucial que, par le biais du feed-back, tant les éléments positifs que négatifs concernant la personne concernée puissent être partagés.

La CSIL-R n'est pas tenue de remplir tous les champs repris ci-dessous pour chaque personne faisant l'objet d'une discussion. Les membres de la CSIL-R estiment en consensus quel feed-back est pertinent et à quel moment il peut être communiqué. Les différents champs donnent une idée sur les informations qui pourraient être pertinentes pour la TFL. La TFL, à son tour, peut également évaluer les informations qui sont pertinentes pour la CSIL-R et utiliser cette fiche de feed-back pour les lui transmettre.

Cette fiche peut évidemment être utilisée pour TOUTES les formes de radicalisme et d'extrémisme. En outre, cette fiche peut non seulement être utilisée pour les retours d'information entre CSIL-R et TFL relatifs à des personnes mais également pour ceux concernant des associations ou organisations dans le cadre du radicalisme, de l'extrémisme ou du terrorisme.

¹ Art 4 § 2 de la loi CSIL R : « Le chef de corps et/ou le représentant de la police locale qu'il désigne, visé à l'article 3, peut, après approbation par consensus par tous les membres participant effectivement à la réunion de la CSIL R, communiquer une fiche de feed-back d'une personne dont le cas est soumis à la discussion en CSIL R, conformément à l'article 3, § 2, aux représentants des services visés à l'article 44/11/3ter, § 1er, de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, compétents au sein de la zone géographique de la CSIL R concernée. La fiche de feed-back reprend une évaluation du suivi au sein de la CSIL R. La fiche de feed-back ne contient pas de secrets communiqués durant la concertation. »

» 1. DONNÉES DE LA CONCERTATION

Ville ou commune

Date(s) de la concertation

Zone de police

Nom de la personne concernée
(organisation, association, ...)

Date de naissance de la personne concernée

Statut éventuel en BDC

» 2. RAISON DE L'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR

La raison de l'inscription à l'ordre du jour peut être exposée brièvement dans l'encadré ci-dessous. Le cas échéant, il peut être utile d'indiquer quel service ou quelle organisation a inscrit la personne concernée à l'ordre du jour. Cela peut se révéler intéressant, par exemple, si l'inscription à l'ordre du jour s'est faite à la demande de la TFL.

RAISON DE L'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR

» 3. ANALYSE DES DOMAINES À RISQUE EN MATIÈRE D'EXTRÉMISME

L'encadré ci-après permet d'indiquer la manière dont la CSIL-R évalue la personne concernée dans différents domaines (*Idéologie, Contexte social, Intention, Actes, Troubles Psychiques*) connus comme des domaines à risque dans le cadre de l'extrémisme. L'objectif est de présenter tant les éléments neutres que les éléments positifs et/ou négatifs.

Remplir cet encadré doit permettre d'appréhender **l'évolution de la personne concernée dans chaque domaine ainsi que l'effet possible des mesures prises à son égard**. Il importe donc, lorsque vous partagez ces informations, de ne pas oublier de les situer dans le temps.

Des questions fermées ne sont délibérément pas posées mais un espace ouvert est offert. Les domaines peuvent être interprétés de façon large lors de l'élaboration de la fiche.

CONVICTIONS, CONCEPTIONS, IDEOLOGIE

Ex : Informations pertinentes relatives aux plaintes, aux frustrations, à l'expérience en matière de racisme ou de traitement discriminatoire ; approbation ou rejet d'idéologie/organisation extrémiste ; manifestations de soutien on-/offline ; recherche, consultation, élaboration et/ou partage de vidéos de propagande ou des *memes* ; utilisation de symboliques, drapeaux extrémistes ; refus de participer aux élections en raison de convictions extrémistes, ...

CONTEXTE SOCIAL

Ex : Informations pertinentes concernant la situation familiale, le réseau social, les contacts on-/offline, les figures de protection, les influences positives ou négatives dans l'environnement proche, l'intégration dans la vie associative locale, la situation professionnelle, le comportement dans l'environnement scolaire, ...

INTENTION

Ex : Informations pertinentes relatives à l'intention déclarée ou projet de recourir à la violence en raison de convictions idéologiques, à l'expression de menaces, à l'expression de la volonté de rejoindre une organisation terroriste ou extrémiste ou de la renonciation à le faire, à l'intention de recruter ou de radicaliser d'autres personnes dans le cadre de conceptions extrémistes, ...

ACTES / CAPACITÉS / SAVOIR FAIRE

Ex : Informations pertinentes relatives à des actes posés dans le cadre d'une conviction idéologique extrémiste : partage de propagande visant à radicaliser ou à recruter d'autres personnes, présence (ancienne) auprès d'un groupe terroriste ou tentative d'adhésion à un réseau, incidents violents, entraînement militaire...

TROUBLES PSYCHIQUES

Ex : Informations pertinentes relatives à la présence diagnostiquée de troubles psychiques : ces informations ne peuvent être complétées que si elles sont confirmées par un psychiatre/psychologue : personnalité antisociale, trouble psychiatrique, consommation de substances, forte agressivité, dépression, bipolarité, traits de personnalité paranoïaques, troubles de stress post-traumatique, moment du déclenchement, ...

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PERTINENTES

Ex : Informations additionnelles relatives à des facteurs de protection et des facteurs de vulnérabilité qui ne relèvent pas des encadrés repris ci-dessus. Par exemple : formations, relations, vulnérabilités, événements déclencheurs éventuels, éléments pertinents relatifs à l'utilisation des médias sociaux, à l'enfance, au traitement discriminatoire, au racisme, à l'expérience de vie, ...

» 4. DÉROULEMENT DU PARCOURS DE SUIVI INDIVIDUALISÉ

L'encadré ci-dessous permet de reprendre le suivi individualisé de la personne concernée, tel que décidé au sein de la CSIL-R. Quelles instances accompagnent la personne concernée et en quoi consiste le suivi. Si le parcours est décrit, il importe de préciser quand celui-ci a commencé, sa durée et éventuellement d'autres moments charnières de celui-ci.

Exemples :

- Phases de suivi :
 - Démarrage / constitution du dossier
 - Élaboration d'un parcours de suivi individualisé
 - Exécution d'un parcours de suivi individualisé
 - Fin d'un parcours de suivi individualisé
 - Choix de ne pas démarrer un parcours de suivi individualisé
 - ...
- En quoi consiste le parcours de suivi individualisé ? Par exemple : parcours de désengagement, accompagnement par le FOREM, orientation vers l'enseignement, soutien psychologique, aide existante, etc.
- Historique éventuel du suivi
- Impact des mesures du parcours de suivi individualisé sur l'individu
- Raison de la clôture du parcours de suivi individualisé

PARCOURS DE SUIVI INDIVIDUALISÉ

» 5. QUESTIONS À LA TFL / QUESTIONS À LA CSIL-R

Une plate-forme (CSIL-R ou TFL) peut utiliser l'encadré ci-dessous pour poser des questions à la TFL/CSIL-R sur la personne concernée.

Dans cet encadré, la TFL peut également indiquer clairement pourquoi la personne concernée est orientée vers la CSIL-R et transmettre à la CSIL-R le contenu de la discussion en TFL (ou une partie). Et ce, si cela ne ressort pas encore suffisamment du point 3.

QUESTIONS À LA TFL / QUESTIONS À LA CSIL-R

